

Conseil municipal du 02 février 2018

Présents : J. Martin, M. Reynaud, A. Forest, S. Rivoire, J. Thomet, N. Diot

Pouvoirs : F MARREL donne pouvoir à M Reynaud, H. Vagnon à J. Martin et I. Musy à N. Diot

Secrétaire de séance : Nathalie Diot

➤ **Poteaux incendie :**

Suite au diagnostic fourni par Monsieur Bernard Pierre sur l'état des poteaux d'incendie et suite au signalement des difficultés rencontrées par les pompiers lors d'un sinistre, Madame le Maire propose de changer le poteau d'incendie N° 4 Elle donne lecture du devis fourni par Suez pour un montant de 2510,14€ HT.

Après discussion ce devis est accepté à l'unanimité.

➤ **Réfection sol de l'aire de jeu.**

Suite au dernier conseil municipal Madame le Maire informe qu'elle a demandé un devis pour établir un diagnostic auprès de l'entreprise Protec Sport qui a effectué ce travail pour la mairie de CESSIEU pour vérifier l'état des jeux et remettre en état le sol de l'aire de jeu. Malgré les relances cette entreprise n'a pas donné de réponse à ce jour.

Madame Le Maire a demandé à l'entreprise ARTEMIS de réactualiser son devis datant de l'année précédente. Cette entreprise n'a pas modifié ses tarifs. Elle propose la réfection d'un sol souple sur la totalité de l'aire pour un montant de 8 784€ HT. Compte tenu de la subvention obtenue auprès de la région pour un montant de 2 517 € et du fonds de concours accordé par les Vals du Dauphiné pour un montant de 1 822 € Madame le Maire propose de réaliser ces travaux et de compléter par l'installation d'une table de ping-pong pour proposer une activité aux enfants plus grands et aux adolescents comme cela avait été évoqué au précédent conseil municipal. Après une longue discussion concernant le choix de la table de ping-pong il a été décidé de valider le devis de l'entreprise ARTEMIS pour la réalisation d'une dalle et l'installation de la table ping-pong pour un montant de 3 510 €

➤ **Convention avec Urssaf pour cotisation secrétaire :**

L'URSSAF ayant la charge de la collecte des cotisations d'assurance chômage des personnels non titulaires de la fonction publique, un contrat d'adhésion est obligatoire car la commune a jusqu'à présent employé des agents titulaires, depuis la dissolution de l'ASSEDIC. Un contrat CDD devant être fait pour le 1^{er} mars à la secrétaire de mairie Catherine BESSADET pour une durée de trois ans.

A l'unanimité des membres présents cette demande est acceptée.

➤ Monsieur Alain Forest relance l'entreprise COURRIER pour résoudre le problème de disjoncteur en cas de branchement de petits appareils dans la salle socioculturelle.

➤ **Entretien des fossés :**

Monsieur REYNAUD propose le devis de l'entreprise Edmond JARGOT qui possède une machine pour le curage des fossés; Après visite sur le terrain il semble nécessaire d'effectuer ce curage sur 900 ml soit un montant de 1 080€ HT. Monsieur REYNAUD propose de faire installer des tuyaux pour permettre l'accès aux deux terrains pour lesquels des permis de construire ont été déposés impasse du Vernet; Monsieur THOMET et Monsieur FOREST

signalent que c'est aux acquéreurs de faire procéder à la pose de tuyaux. Madame le Maire vérifiera auprès de Monsieur VIAL responsable voirie aux VDD quelle est la législation exacte. Un rendez-vous sera proposé à ces acquéreurs pour leur expliquer la nécessité de drainer l'eau.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité valident le devis de l'entreprise JARGOT.

Questions diverses :

➤ **Petits travaux d'entretien :**

En réunion d'adjoints il avait été évoqué la nécessité d'employer une personne pour quelques heures par mois pour assurer les petits travaux d'entretien. Il avait été envisagé de passer une convention avec la commune voisine de ST ALBIN DE VAULSERRE. Mais compte-tenu de l'absence de matériel, il semble préférable de proposer ce service à l'entreprise JULLIAN. Monsieur THOMET donne lecture du devis proposé par Monsieur JULLIAN CHEVILLON et c'est cette solution qui est retenue Il nous facturera ses interventions à partir de son tarif horaire.

➤ **Mise en œuvre du guichet unique pour les demandeurs de logements sociaux**

Madame le Maire rappelle que suite à la fusion et la création des Vals du Dauphiné la mise en œuvre du Guichet d'Accueil Unique à compter du 1^{er} février 2018, implique la mise en œuvre d'une convention pour l'enregistrement et le suivi des dossiers de demande de logement sur le Système National d'enregistrement.

La signature d'une convention avec le préfet de l'Isère et les services enregistreurs pour la mise œuvre du SNE pour les demandes de logements sociaux est donc nécessaire.

A l'unanimité des membres présents cette demande est acceptée.

➤ **Chiens dangereux :**

Suite aux plaintes de diverses personnes, suite à l'agression de Monsieur REYNAUD et Monsieur JARGOT lorsqu'ils mesuraient les fossés, Madame le Maire informe de l'envoi d'une lettre recommandée aux propriétaires de chiens agressifs impasse du Vernet avec copie à la gendarmerie.

➤ Madame le Maire signale qu'elle a demandé à l'entreprise VAGNON de faire un diagnostic de l'état de la toiture de l'église en particulier du clocher. Monsieur Hervé VAGNON a promis de réaliser cette étude pour juillet prochain, dernier délai, de manière à pouvoir déposer un dossier de demande de subventions avant la fin de l'année.

➤ Monsieur FOREST propose de faire chiffrer auprès de menuisier la réfection de la partie basse des volets détériorés sur le bâtiment de la mairie.

➤ Monsieur REYNAUD informe de la demande orale de Monsieur LIATARD qui souhaite vendre une maison et a demandé à avoir accès sur le chemin de Savagneu. Madame le Maire propose qu'il fasse une demande écrite mais le conseil municipal souhaite refuser cette demande, dans la mesure où le propriétaire peut créer un accès à la route principale sur son propre terrain, cela afin d'éviter le risque d'effondrement du talus et le problème de drainage de l'eau.

➤ **Cinéma :**

Monsieur Thomet informe que la date pré sélectionnée pour la séance cinéma en plein air aura lieu le 6 juillet à St Martin (sous réserve évidemment que le budget en soit voté à la communauté de communes). La participation communale de 80-100€ sera prise en charge par l'association Entraide et Amitié.

➤ Bornes du parcours d'orientation :

Madame le Maire informe du mail reçu des VDD concernant l'état des bornes situées sur la commune. Elle transmet la demande de fixer une borne sur le socle de la statue du Sacré Cœur.

Cette demande est validée à l'unanimité.

- Madame Rivoire informe qu'une réunion des bibliothécaires a eu lieu à St Martin de Vaulserre. Elle informe qu'avec la carte de bibliothèque, chacun aura possibilité de récupérer des nouveautés via le numérique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h15